

FLORILÈGE-FIPF 2018 : « CLIMATS ... »

3^E CONCOURS MONDIAL D'ÉCRITURE CRÉATIVE COLLECTIVE

RÈGLEMENT ET PARTICIPATION

Article 1 : Thème

Tous les participants devront impérativement traiter le thème « Climats... ». Différentes significations et connotations seront acceptées.

Article 2 : Organisation du concours

Le concours est ouvert au 4 septembre 2017. Un lancement officiel du concours « Climats... » aura lieu à **Kyoto, le 23 septembre 2017**, lors du Congrès régional de la FIPF (Fédération Internationale des Professeurs de Français). Le concours est organisé et présidé conjointement par la FIPF (Viviane Youx, Vice-Présidente de la CFLM, Commission du français langue maternelle) et par l'**Académie de Montpellier** (Frédéric Miquel, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de Lettres). Les classes concourront automatiquement dans leur zone géographique de référence (selon les commissions de la FIPF : CFLM – Belgique francophone, France, Québec et Suisse – ou hors CFLM: toutes les autres zones géographiques) ; cette rubrique est renseignée par les organisateurs.

Article 3 : Genres

Deux genres sont proposés : **nouvelle et poème**. Seuls ces genres sont acceptés.

Article 4 : Écriture collective

Chaque classe impliquée dans le projet s'inscrit dans une **démarche d'écriture collective**, avec ou sans outil numérique. Il ne s'agira pas de fournir des textes individuels d'élèves, mais d'amener des groupes ou des classes entières d'élèves à travailler collectivement selon des modalités diversifiées dont plusieurs sont suggérées dans le questionnaire ci-joint. Chaque professeur qui s'engage dans le projet pourra choisir de le mener seul dans sa classe, ou en collaboration avec d'autres classes, éventuellement d'autres pays. Toute classe participant au concours **pourra envoyer seulement un texte collectif par catégorie : une nouvelle et/ou un poème**.

Article 5 : Critères d'acceptation des textes

- Le texte doit comporter un titre, **différent** du thème « Climats... »
- Il doit **obligatoirement être envoyé au format texte** (Word, RTF, Open office ou Page). Les formats PDF et les images ne seront pas acceptés.
- La longueur ne dépassera pas **5000 signes, espaces compris**.
- Chaque texte doit être accompagné du **questionnaire** ci-joint complètement renseigné. Si deux textes sont envoyés pour une classe (poème + nouvelle) deux questionnaires différents sont remplis.

Article 6 : Envoi des textes

Aucune procédure préalable d'inscription n'est requise.

Une classe participante peut envoyer une nouvelle et/ou un poème.

Les textes seront envoyés au plus tard le **30 mars 2018** conjointement aux deux adresses suivantes :

frederic.miquel@ac-montpellier.fr ; vivianeyoux@gmail.com

Un accusé de réception sera envoyé. En cas d'absence d'accusé de réception quelques jours après l'envoi, merci de le signaler aux organisateurs pour vous assurer que votre texte est bien parvenu.

Article 7 : Autorisation

Le professeur certifie que le texte est original, inédit, et il en autorise la libre reproduction et diffusion.

Article 8 : Évaluation par les jurys

Les jurys, composés de personnes représentatives des commissions de la FIPF, du Florilège international des écrivains en herbe de langue française de Montpellier, éventuellement d'autres personnes liées à l'activité d'écriture, évalueront les textes, sous la présidence des deux organisateurs. Leur choix sera guidé par les critères suivants :

- le respect du sujet du concours
- la démarche collective adoptée
- l'écriture, l'intérêt et l'originalité du texte

Article 9 : Lauréats

Trois lauréats seront proclamés dans chaque catégorie, de genre hors CFLM et pour la CFLM, soit **12 lauréats au total**, qui recevront un **diplôme**. Tous les participants recevront une **attestation de participation**. Les diplômes et attestations sont collectifs, au nom d'une classe et de leur professeur. Le **palmarès sera proclamé** lors de la 33^e Comédie du Livre à Montpellier les 25, 26 et 27 mai 2018. Il sera aussi publié sur différents supports en ligne ou papier. D'autres récompenses pourront être annoncées ultérieurement.